

MAIRIE  
01560 CORMOZ

**AFFAIRES MUNICIPALES**  
**Séance du 9 mars 2021**

Secrétaire de séance : Sylvie JAMBOR

Procuration : Marie COMMARET à Lucas PONCET

Le conseil municipal, réuni le 9 mars 2021 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

**N° Délibération**

**Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 23 février 2021 à l'unanimité des présents**

2021-009

**Comptes administratifs 2020**

2021-010

**Les Comptes administratifs 2020**, présentés par Mme Fanny BEREZIAT, adjointe aux finances, laissent apparaître les résultats de clôture ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
COMMUNE	- 8 687.78 €	+ 307 691.50 €	+ 299 003.72 €
LOTISSEMENT	- 62 464.82 €	+ 22 293.83 €	- 40 170.99 €
		<b>Excédent global</b>	<b>+ 258 832.73 €</b>

Les restes à réaliser en investissement du budget commune s'élèvent à 173 822.00 € pour les dépenses et 72 000.00 € pour les recettes et seront repris au BP 2021.

Hors de la présence de M. le Maire le conseil municipal vote à l'unanimité des présents :

- le compte administratif 2020 du budget «commune»
- le compte administratif 2020 du budget «lotissement le Mollard»

2021-011

**Comptes de gestion 2020**

2021-012

M. le Maire présente les comptes de gestion de l'année 2020 des budgets commune et lotissement le Mollard, dressés par le receveur municipal. Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents :

- le compte de gestion 2020 du budget «commune»
- le compte de gestion 2020 du budget «lotissement le Mollard».

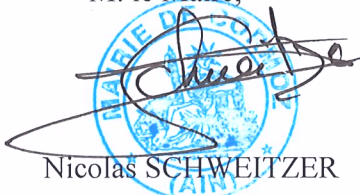
2021-013

**Attribution subventions aux associations et organismes extérieurs pour 2021**

Mme Fanny BEREZIAT présente la proposition de la commission finances pour l'attribution des subventions aux associations et organismes extérieurs. La commission propose notamment de ne pas augmenter les sommes allouées l'année dernière et précise que l'association « Le petit Théâtre » a décidé de ne pas demander la subvention communale pour l'année 2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission et approuve le montant global des subventions qui s'élève à 6 000.00 € + 2 200.00 € attribués au CCAS.

**Date du prochain conseil municipal le mardi 23 mars 2021 à 20h00**

M. le Maire,

  
Nicolas SCHWEITZER